

# Flash FFAM N° 155 NOVEMBRE 2016

☎ : 06 84 36 62 64 - ✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Flash pdf en ligne : <http://www.moulinsdefrance.org/flash/flash.pdf>

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM. Créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org) sur le site de votre association

## Sommaire

*Agenda*  
*Actions Administratives et juridiques*  
*Formation juridique des moulins*  
*Salon International du Patrimoine Culturel*  
*Journées des Moulins*  
*Assurance*  
*Moratoire*  
*Moulins de France*  
*Publications*

## Agenda

**Assurance** : nouveau contrat cf le paragraphe consacré

**Congrès FFAM** les 12-13-14-15 mai 2017 à Montrevel en Bresse 01, le programme et le formulaire d'inscription seront téléchargeables sur le site de la FFAM dès les premiers jours de janvier.

**Action universitaire** : Le Muséum d'Histoire naturelle et le bureau d'étude EXM ont sollicité la FFAM pour trouver différents sites de moulins à eau qui seraient prêts à accepter une démarche scientifique participative au soutien d'une thèse. Le sujet porterait sur le développement possible de la biodiversité dans les sites de moulins à eau. Le sujet est d'abord intéressant pour la science, d'intérêt général et parfaitement d'actualité, tous les ingrédients pour la réussite d'un(e) thésard(e).

**Appels à cotisation 2017** : ils vont être envoyés vers la mi-décembre. **Pour mémoire TARIFS 2017** : ATAM 8€ par Adhérent ayant cotisé en 2016, avec minimum de 100€, ALAM 3,50€ par Adhérent ayant cotisé en 2016, avec minimum de 70€, SMI 50€ (ou 100€ pour les entreprises, associations, collectivités).

Pour vos appels de cotisation merci de prendre en compte le montant de l'abonnement à Moulins de France passé de 20€ à 22 € pour les membres de la FFAM, cf le paragraphe : moulins de France.

**Conseiller juridique FFAM** : Après sa prestation de conférencier dans « les Journées Juridiques des Moulins » (22-23/10/2106), Michel Diébold a posé sa candidature de conseiller juridique devant le Conseil d'Administration du 26/11/2016. Cette candidature a été acceptée à l'unanimité. Sa mission consiste à venir en aide aux adhérents de la FFAM ou des associations affiliées qui ont des conflits avec les DDT. Ses interventions seront effectuées en concomitance avec le président d'association, les frais de déplacements seront à la charge du demandeur.

**Action scientifique** : Le mercredi 23 novembre dernier, la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale a organisé avec le collectif "moratoire" initié par l'observatoire de la continuité écologique, une conférence scientifique intitulée « **Table ronde sur l'usage et la gestion équilibrée des cours d'eau** ». La FFAM ayant été invitée par le député Jean-Marie Sermier Vice Président, Patrice Cadet représentait notre Fédération comme intervenant scientifique, et Albert Higounenc comme auditeur.

Vous pouvez visionner la vidéo sur

[http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4447956\\_5835528f7e0e8.commission-du-developpement-durable--table-ronde-sur-l-usage-et-la-gestion-equilibree-des-cours-d-e-23-novembre-2016](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4447956_5835528f7e0e8.commission-du-developpement-durable--table-ronde-sur-l-usage-et-la-gestion-equilibree-des-cours-d-e-23-novembre-2016). Le texte de l'intervention de Patrice Cadet peut être téléchargé sur

[www.moulinsdefrance.org/doc/colloque\\_intervPC.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/colloque_intervPC.pdf), et nous préparons une vidéo synthétique des extraits les plus significatifs...

## Actions Administratives et Juridiques

### Colloque CGEDD

Un petit rappel : le CGEDD est un des organismes du ministère de l'environnement dont le rôle est de faire des rapports d'études sur l'environnement et le développement durable. Il s'est illustré par l'établissement pendant 5 ans d'un rapport qui devait aboutir à « La Charte des Moulins ». Celle-ci ayant été refusée, la Ministre a ordonné une autre étude avec un nouveau chargé de mission. C'est dans ce cadre que le 4 novembre nous étions invités à un séminaire ayant pour titre "**HYDROÉLECTRICITÉ autres usages de l'eau et reconquête de la biodiversité**". Notre président Alain Forsans et le vice-président Albert Higounenc ont répondu à leur invitation. En résumé et d'une manière générale le discours a évolué. Il est déjà intéressant de noter que la « biodiversité » figure dans le titre et non la « continuité écologique ». Le discours bureaucratique aurait-il fait place à une approche plus scientifique ? De cette réunion Albert Higounenc a rédigé un compte rendu dont voici quelques idées fortes : Tout d'abord, bien que le sujet des seuils et des moulins fût noyé dans ceux abordés, il était important de participer à ce type de réunion pour avoir le ton du discours général (Il y aura des actes de ce séminaire qui paraîtront à la fin de l'année et que nous vous ferons parvenir). En résumé, le discours a légèrement changé et en les analysant il apparaît que les voies choisies par la FFAM : l'approche scientifique de défense de l'usage écologique des seuils et la défense du patrimoine sont les bonnes. Il est important de souligner également que la défense des moulins passe par une stratégie de développement de leurs usages que l'on a intérêt à multiplier. En particulier pour la défense des petits moulins l'usage orienté vers les patrimoines paysager, biologique, semble plus adapté qu'à la production électrique fortement critiquée par FNE et le FNPF qui ont été très présents comme poseurs de questions. En nous intéressant aux réponses il est noté par exemple que le turbinage n'est pas contesté lorsque le barrage est existant, d'une manière générale que les ouvrages non effaçables sont ceux qui ont un usage et qu'il peut y avoir compatibilité entre l'usage d'un ouvrage et la biodiversité. Il est à remarquer également que dans les usages de l'eau ont été cités le paysage, le tourisme, l'irrigation, l'agriculture, le sport...

Enfin « l'important c'est l'enjeu de l'exploitation des ouvrages existants ». Justement nos ouvrages sont existants et intégrés au paysage donc il faudra mettre en avant ce point. Tout d'abord, il n'y a pas d'énergie renouvelable sans impact sur l'environnement. Il faudra, en conséquence, faire preuve de pragmatisme pour concilier les usages et la biodiversité. Nous retiendrons la déclaration d'un intervenant en science politique : « le barrage est une question de société », nous sommes parfaitement en phase avec cette formule et avons donc raison de défendre le mot seuil et la surverse...

D'après Albert Higounenc.

### Table ronde

La FFAM a déposé et argumenté sa proposition de grille, formulaire de caractérisation de site de moulin, dans le cadre préalablement établi par le ministère de la culture. Cette grille devrait être validée par les participants à la prochaine réunion.

### Action juridique

#### Audience en Conseil d'Etat du 13.10.2016

La FFAM par l'intermédiaire de Maître Remy a déposé un recours en excès de pouvoir auprès du Conseil d'Etat contre l'arrêté APTG (Arrêté de Prescriptions Techniques Générales) du 11 septembre 2015 du Ministère de l'Environnement, qui soumet à autorisation les modifications d'installations existantes, ainsi qu'à la mise en service d'installations autorisées en vertu d'un droit fondé en titre ou d'une autorisation délivrée avant le 16/10/1919 pour une puissance inférieure à 150 kW.

La requête de la FFAM est de trois ordres :

1. A titre principal, l'annulation de l'APTG applicable aux installations, ouvrages, épis et remblais soumis à autorisation ou déclaration préalable L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement
2. A titre subsidiaire, d'annuler à tout le moins, les articles 2, 3,4 et 5 à 11 du même arrêté
3. Mettre à la charge de l'Etat la somme de 3 000 €

L'audience au conseil d'Etat du 13 octobre pendant laquelle le rapporteur public, en présence du magistrat instructeur, donnait son avis sur les différents articles contestés de l'arrêté du 11/9/2015. A

noter également que notre affaire a été jointe à un second recours introduit par EAF (syndicat hydroélectrique). Au final le rapporteur a préconisé au juge instructeur d'annuler uniquement l'article 2 de l'arrêté d'APTG, sans nous accorder de frais de justice, ce qui semble anormal dans la mesure où nous avons au moins en partie gain de cause.

Notre avocat M<sup>e</sup> Remy conteste les analyses du rapporteur sur les articles 3-2, 3-3 et 4, il compte réagir en délibéré.

Le magistrat instructeur a suivi le rapporteur public, en annulant l'article 2. Dans la dernière séance publique du 16 novembre 2016 le Conseil d'Etat décide :

Article 1<sup>er</sup> : L'article 2 de l'arrêté du 11 septembre 2015 du M.E.D.D.E. est annulé.

Article 2 : Le surplus des conclusions des requêtes est rejeté.

Article 3 : la présente décision sera notifiée à la Fédération E.A.F., à la FFAM, à M L. Remy et à la ministre de l'E.E.M.

## **Formation juridique sur les moulins**

Les Journées Juridiques des Moulins, annoncées dans le FLASH 154, se sont déroulées comme prévu les 22 et 23 octobre 2016 à Guiclan (29). Organisées par La FFAM et l'Association des Moulins du Finistère, cette session de formation avait pour objectif de donner les bases juridiques et pratiques aux associations affiliées à la FFAM et aux membres individuels. Pratiquement, il s'agit de donner aux associations les moyens de participer efficacement aux groupes de travail des SAGE, où se préparent les dossiers d'aménagement et de gestion des eaux du bassin fluvial et aux membres individuels de défendre leurs moulins.

Les conditions d'organisation étaient excellentes, tout d'abord le centre d'accueil Saint Jacques est parfaitement adapté à ce type de manifestation dans la mesure où l'hébergement, la restauration et les salles de réunions sont regroupées dans un même lieu. Il faut y ajouter la compétence des deux conférenciers : notre avocat Jean François Remy, d'une part de son métier, de l'autre son expérience des moulins, et Michel Diébold nouveau conseiller juridique de la FFAM ayant acquis la connaissance et l'expérience sur le terrain. Félicitations au bureau de l'AMF et à son président Benoit Huot pour la réussite de cette manifestation.

C'est dans une ambiance studieuse et participative que se sont déroulées les 2 journées. A des instants de travail intense ont succédé des moments de détente vers l'extérieur à la découverte des moulins proches dont celui du président Benoit Huot avec l'hydrolienne en cours d'installation.

Une matinée fut consacrée à la conférence de JF Remy ponctuée de questions sur les droits d'eau. Il nous a donné, en plus des textes législatifs, sa vue professionnelle sur la question avec de nombreux exemples. La salle a abondamment participé en posant des questions précises sur les façons différentes qu'emploie l'administration face aux propriétaires de moulins, les réponses ne furent pas faciles vu la diversité des situations. Cette conférence a débordé sur le temps du repas, mais les auditeurs étaient satisfaits de cette entrée en matière.

Le reste du temps, Michel Diébold a exposé une sélection d'analyses de cas concrets du Finistère, avec l'explication des courriers reçus de la DDT(M) et des pistes pour y répondre. Il nous a également présenté un large volet de la législation. Les interventions des auditeurs passionnés furent nombreuses et instructives.

Ces 2 journées ont été unanimement appréciées par les 82 administrateurs d'associations et membres individuels qui y ont participé. Elles ont correspondu à un besoin manifeste de nos adhérents de s'impliquer avec notre fédération dans la sauvegarde des moulins.

Le texte de l'intervention de Me Remy sera publié dans un supplément de la revue Moulins de France inséré dans le numéro de janvier.

## **Salon International du Patrimoine Culturel**

### **Bilan**

Pendant 5 jours d'activités intensives au stand de la FFAM, notre participation à ce salon a été à la hauteur de nos espérances, nous avons rencontré des élus qui sont venus spécialement sur le stand, nous avons continué et renforcé notre collaboration avec les associations du patrimoine et nous avons rencontré un grand nombre de propriétaires de moulins qui ne connaissaient pas la FFAM et sa mission. Un petit bémol le livre blanc initié par le G8 est paru, nous ne sommes pas cités alors que nous avons participé à son élaboration.

## Conférence JPPM

Le Livre Blanc : problématique du patrimoine de pays et des moulins.

Devant un public avisé, le président de Patrimoine-Environnement a présenté le programme de la promotion du patrimoine non protégé. Or celui-ci a du mal à se développer du fait qu'aucune structure administrative nationale n'existe. Le LIVRE BLANC se traduit par une lettre ouverte aux élus dans laquelle est exposé un programme de promotion du patrimoine non protégé tenant en 26 propositions dont voici les plus significatives :

Création d'une institution nationale avec un délégué interministériel consacré au patrimoine non protégé,

Sanctuariser une dotation consacrée au patrimoine non protégé,

Protéger le patrimoine rural des aléas géopolitiques,

Transformer la fondation du patrimoine en agence mixte Etat-privé qui garderait la possibilité de financement privé sous forme de mécénat, et en plus de financement public sous forme de convention.

Ensuite, M. Pontillet s'est exprimé sur la nature du patrimoine de pays difficile à délimiter et les moulins qui lui apportent une dimension supplémentaire en tant que patrimoine industriel national. Si les moulins s'associent au patrimoine de pays, c'est pour défendre le patrimoine non protégé.

Enfin, les présidents de l'AFMA et de REMPART ont fait la promotion de la manifestation JPPM en expliquant son fonctionnement et vanté sa dimension nationale.

En conclusion, cette conférence s'est très bien déroulée devant un public nombreux et attentif, sans défection jusqu'à sa conclusion.

## Journées des Moulins

Le comité de pilotage du 5 octobre s'est tenu en présence d'un représentant de la Fondation du patrimoine à qui l'on a fait la promotion d'un besoin de soutien de leur part pour la JPPM. Le réseau national de la Fondation du patrimoine est un atout de communication et de promotion de la JPPM qui en a bien besoin. En effet, la JPPM manque de notoriété par rapport à la JEP, le nombre d'animations ne cesse de diminuer : de 2011 à 2016 on est passé de 1 586 à 944 et le nombre des visiteurs est passé de 166 500 à 124 500. Le représentant de la fondation du patrimoine a été sensible à nos difficultés. Dans cette même réunion nous avons choisi l'affiche et son titre qui promeut l'anniversaire des 20 ans de la manifestation. Aujourd'hui, le logo de la Fondation du patrimoine est sur l'affiche et les flyers diffusés : elle est devenue membre cotisant du comité de pilotage ! Cet évènement est important car dans le LIVRE BLANC, la Fondation du patrimoine aurait un rôle de financement.

Les prochaines Journées des Moulins auront lieu les 17 et 18 juin 2017 sur le thème du 20<sup>e</sup> anniversaire de la JPPM. Inscriptions jusqu'à fin mars.

## Assurance

La compagnie d'assurances de la FFAM propose la renégociation de notre contrat Responsabilité Civile pour ajouter la couverture des accidents individuels. Les garanties "Individuelles Accidents" sont accordées à tous les participants aux activités de la FFAM et de ses adhérents, ainsi qu'aux aides bénévoles occasionnels et aux visiteurs. Elles concernent les accidents survenant au cours des activités mais également pendant les trajets pour s'y rendre et en revenir. Les conditions sont précisées dans le nouveau contrat (agent d'assurance AXA). Toutes les activités ne faisant pas l'objet d'une exclusion clairement définie en page 7 du contrat sont couvertes, une déclaration préalable n'est pas nécessaire ; les déclarations d'accident éventuelles seront à adresser à la FFAM. Le nouveau contrat est pris en charge par la FFAM sans charge financière pour les associations affiliées qui en sont bénéficiaires. Voir [www.moulinsdefrance.org/Encours/contrat\\_assurances.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/Encours/contrat_assurances.pdf).

## Moratoire

Il est à noter un ralentissement sensible de l'opération.

**Point au 30 octobre 2016 :**

Les **215** formulaires parvenus au secrétariat de la FFAM se décomposent de la manière suivante :

Collège des élus:(sénateurs, députés, présidents de communautés de communes, maires, conseillers municipaux, conseillers régionaux): **106**

Collège des personnalités: **37**

Collège des institutions et associations: 72 représentant **58 207** personnes, soit **57%** des effectifs déclarés sur **OCE**.

Le dernier COPIL du MMCE a décidé d'attendre pour la remise du moratoire. Cette institution pléthorique (12) attend tranquillement le rapport administratif du CGEDD c'est-à-dire qu'elle se base sur un délai inconnu. Pendant ce temps-là les derniers signataires se raréfient et les anciens nous demandent des nouvelles ! Il serait temps que le maître d'œuvre de ce « COPIL » s'intéresse à son initiative et déclenche une action d'envergure. **Profitez de ce moment pour repartir à la conquête de signatures** : Téléchargez le moratoire sur [www.moulinsdefrance.org/doc/moratoireFFAM.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/moratoireFFAM.pdf)

## Moulins de France

La revue Moulins de France se porte bien, nous avons cependant à faire face à une augmentation des tarifs postaux. Certaines éditions sont portées à 48 pages au lieu de 40, cela augmente sensiblement le prix de l'impression et en 2017 seront proposés 2 tirés à part. Le nombre d'abonnés des associations accuse une légère baisse ce qui fait que le montant des abonnements encaissés ne couvre pas le prix de revient... Pour conserver un équilibre financier de l'édition et de la distribution, le dernier bureau du 15/10 a répercuté cette hausse sur le prix des abonnements. Il passe pour les adhérents de 20 à 22 € et celui des non adhérents de 33 à 35 €. Ces tarifs s'appliquent au 1er janvier 2017, le bureau remercie les associations de les répercuter sur leurs formulaires d'appel à cotisation 2017, et les invite à en informer leurs adhérents abonnés. Elles sont invitées en outre à veiller à la promotion de la revue et aux relances, car perdre des abonnements augmente le coût par abonné...

La prochaine mise à jour devra être transmise au plus tard fin décembre pour le routage de janvier.

## Publications

### **RAPPEL Le Fichier analytique des publications FFAM**

*Il a pour objectif de recenser tous les articles, photographies, graphiques ou dessins publiés dans les différentes publications de la FFAM de ses débuts à aujourd'hui, ceci afin de permettre à chacun d'effectuer des recherches par critère(s). Ce travail assez exceptionnel a été réalisé et sera poursuivi par Stéphan Durand et sa compagne, qu'ils trouvent ici l'expression de tous nos remerciements.*

*Pour plus d'infos et pour une bonne utilisation du fichier Excel lire :*

<https://drive.google.com/open?id=0B1cP5i9T99NtTVNURWZHMndHS3c>

*Fichier analytique des publications FFAM :*

<https://drive.google.com/file/d/0B1cP5i9T99NtdUFhRGVPcIN0OUk/view?usp=sharing>

*Fichier en ligne sur le site FFAM, page Centre de ressources (page d'accueil/bas du menu vertical) :*

[www.moulinsdefrance.org/index.php?option=com\\_flexicontent&view=item&cid=8&id=53&Itemid=171](http://www.moulinsdefrance.org/index.php?option=com_flexicontent&view=item&cid=8&id=53&Itemid=171)

Aide à l'utilisation : contact [ffam.analytique@gmail.com](mailto:ffam.analytique@gmail.com)

**Actes du Congrès FFAM 2016** (supplément au n° 107 de la revue FFAM Moulins de France), interventions Albert Higounenc et Patrice Cadet, 20 pages, à télécharger sur

[www.moulinsdefrance.org/doc/encartMF107.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/encartMF107.pdf)

Exemplaires supplémentaires au tarif 3 €/exemplaire + port, prix dégressif par quantités. Transmettre votre demande au président avec copie au trésorier (idem pour des commandes d'exemplaires supplémentaires de n° de la revue Moulins de France).

**Le CALENDRIER FFAM est téléchargeable sur** [www.moulinsdefrance.org/doc/calendrier2017.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/calendrier2017.pdf)

**Moulins, Maitres des eaux Maitres des Vents**, de Jean Bruggeman

Le moulin est une des figures les plus populaires du patrimoine. Alliance d'une technologie ingénieuse et d'une architecture originale, il a toujours eu pour souci de s'intégrer dans le paysage. Il a été le maître des eaux dès l'Antiquité et celui des vents jusqu'à la révolution industrielle. Construit en bois, en pierre ou en brique, il a capté au fil du temps les éléments naturels, inépuisables et gratuits. 120 pages. Format 145x21. Editions Rempart, Collection Patrimoine vivant 2000. Prix : 18 €

**Quelles rivières pour demain ? Réflexions sur l'écologie et la restauration des rivières** par

Christian Lévêque, hydrobiologiste, directeur émérite de l'IRD.

Au cours des siècles, les rivières ont été aménagées pour divers usages, certains ont disparu, d'autres sont nés, avec diverses conséquences sur le fonctionnement des hydro systèmes. De nos jours, sans délaisser les fonctions économiques des cours d'eau, les sociétés s'inquiètent de leur « bon état écologique » et de leur devenir, dans la perspective du changement climatique. Cela doit nous interroger sur les objectifs des opérations de restauration écologique. Quelle sera leur pertinence dans quelques décennies ? Que cherche-t-on à restaurer ? Quelles natures voulons-nous ? Ce livre en explore de multiples aspects. L'auteur, qui a pris part aux programmes de recherches multidisciplinaires sur la dynamique des systèmes fluviaux initiés en France dans les années 1980, sait qu'il n'y a ni « équilibre », ni retour en arrière possible. La gestion des rivières doit donc s'inscrire dans une démarche prospective et adaptative pour tenter de concilier le fonctionnement écologique et les attentes des sociétés. 288 pages. Editions Quae 02/2016. Format 16 x 24 cm, 36 €.

[www.quae.com/fr/r4819-queelles-rivieres-pour-demain-.html](http://www.quae.com/fr/r4819-queelles-rivieres-pour-demain-.html)